



**Université Peleforo
GON COULIBALY**

**DEPARTEMENT
D'HISTOIRE**

Avril 2026



Revue électronique

P-ISSN :3107-1643

E-ISSN :3107-1651

REVUE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHEOLOGIE

TEFAL-PITYA

*<https://tefal-pitya.net/>
soumission@tefal-pitya.net
BP 1328 Korhogo*

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie

TEFAL-PITYA



Vol.1, No1, Avril 2026

Site : <https://tefal-pitya.net/>

Courriel : soumission@tefal-pitya.net

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

Département d'Histoire

BP 1328 Korhogo

P-ISSN : 3107-1643/ E-ISSN : 3107-1651

Comité éditorial

Directeur Scientifique : Tanoh Raphael BEKOIN, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Directeur de Publication : KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire.

Directeur de Rédaction : KEWO Zana, Docteur en Histoire des Relations internationales, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Directeur de Rédaction Adjoint : AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Secrétariat de rédaction :

KOFFI Amani, Docteur en Histoire Ancienne, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

N'GORAN Kouadio Adolphe, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

SIGNAUX Affouminou Emmanuel, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Coordonneurs de Publication :

KONE Kiyali, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire,

KOAME N'founoum Parfait Sidoine, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Trésorier : SORO Yéfounnigui Marie -Laure, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Chargés de diffusion :

ABE Abé Laurent, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

ANGU Bleou Sylvain, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

ATCHIE Amon Guy Serge, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY

BAKAYOKO Yaya, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

DIOMANDÉ Vallet Samuel, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Fatoumata BAMBA, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

KOUADIO Yao Clément, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

LASME Yao Jean Terence Gauthier, Docteur en archeologie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

OUATTARA Brahim, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

OUATTARA Issouf, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

TUO Zie, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Webmaster : COULIBALY Souleymane, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Éditeur : Département d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY

Website : <https://tefal-pitya.net/>

Comité Scientifique

Abass Souleymane SANGARE, Professeur Titulaire d'Histoire Médiévale, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Aboulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop-Sénégal

Blesson Florent SOHI, Maître de Conférences en Histoire moderne, Université Felix Houphouët Boigny-Côte d'Ivoire.

Koffi Antoine GOLE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Moritié CAMARA, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Nohadani Syrus AHMADI, Maître de Conférences en Géopolitique, Tarbiat Modares University- République Islamique d'Iran.

Odile GOERG, Professeure émérite d'Histoire de l'Afrique contemporaine, Université Paris Cité-CESSMA

Ouakoubo Gaston GNABRO, Professeur Titulaire d'Histoire des techniques, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Siméon KOUAKOU, Professeur Titulaire d'archéologie, Université Felix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire.

Simon-Pierre M'BRA EKANZA, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Émérites du Cames, Université Felix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire

Tanoh Raphael BEKOU, Professeur Titulaire d'Histoire économique et sociale, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Cho Julie Eunice BROU, Maître de Conférences en Histoire moderne et contemporaine, Université Felix Houphouët Boigny-Côte d'Ivoire.

Jean-Noël LOUCOU, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire.

Théophile KOUI, Professeur Titulaire Études Ibériques et Civilisations Latino-Américaines, Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire

Comlan Jérôme ALLADAYE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi Benin.

Ibrahim Muhammed SAADAOUI, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. Président de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies. Tunisie)

Ousseynou FAYE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop –Sénégal.

Kouamé René ALLOU, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire.

Mahomed N'GUESSAN, Professeur Titulaire d'Histoire politique, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

Tiona OUATTARA, Directeur de Recherche d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire.

Comité de rédaction

ABE Abé Laurent, AGUIE Yhattey Hervé Thierry, ANGU Bleou Sylvain, ATCHIE Amon Guy Serge, BAKAYOKO Yaya, COULIBALY Souleymane, DIOMANDÉ Vallet Samuel,

Fatoumata BAMBA, KEWO Zana, KOFFI Amani, KONE Kiyali, KOUADIO Yao Clément, KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, LASME Yao Jean Terence Gauthier, N'GORAN Kouadio Adolphe, OUATTARA Brahim, OUATTARA Eugénie, OUATTARA Issouf, SIGNAUX Affouminou Emmanuel, SORO Yéfounigui Marie -Laure, TUO Zie.

Comité de Lecture

Djidjé Jacques KAZIO, Docteur en archéologie, Université de Bondoukou

Awa SOROGO, Docteur en Histoire Moderne et contemporaine, Université Alassane Ouattara

Antoine KRA, Maître de Conférences d'Histoire économique et sociale, Université Alassane Ouattara -Côte d'Ivoire.

Tiantio SANOGO, Institut Nationale Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan

Salif KINDREBEOGO, Maître de Conférences en Histoire des relations Internationales, Université Norbert Zongo de Koudougou.

Nohan SIDIBE, Docteur en Histoire du travail et Histoire économique, Université de San Pedro-Côte d'Ivoire.

Nahoua Karim SILUE, Docteur en Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara.

N'Goran Gédéon BANGALI, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Jean Lorougnon Guédé -Côte d'Ivoire.

N'dri Laurent KOUAKOU, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara -Côte d'Ivoire.

N'doua Etienne ETTIEN, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Moutari Moussa MAMAN, Docteur en Histoire Sociopolitique, Université Djibo Hamani de Tahoua/Niger.

Mitanhantcha YEO, Docteur en archéologie, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Mamadou Lamine DEMBELE, Professeur Titulaire du Mali / Maître de Conférences du CAMES en Histoire du droit et des institutions, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) –Mali.

Kpassigué Gilbert KONE, Docteur en Histoire Moderne et contemporaine, Université Alassane Ouattara

Kouakou Sylvain KOFFI, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Kouakou Désiré M'BRA, Maître de Conférences en Histoire du peuplement, Université Alassane Ouattara Côte d'Ivoire.

Kouadio René BOUADI, Docteur en archéologie, Jean Lorougnon Guédé, Daloa

Idrissa BA, Maître de Conférences d'Histoire Médiévale, Université Cheik Anta Diop- Sénégal.

Harouna YEO, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Guy-Roland TIE BI GALLA, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Gninin Aicha TOURE, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions, Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire

Dognima Lassina COULIBALY, Docteur en Histoire Moderne, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

Atché Michel AKA, Docteur en archéologie, Université de San Pedro, San Pedro

Abdoulaye BAMBA, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

SOMMAIRE

1. LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE DU COTON AU PROGRÈS DE L'INDUSTRIE TEXTILE EN CÔTE D'IVOIRE SOUS FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY (1974 -1993), *DIBY Aya Edwige Marcelle*,.....1-18
2. LA DEFINITION DU STATUT NATIONAL DES HABITANTS DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE (1919-1958), *Cyrille Aymard BEKONO*.....19-32
3. KABAKOUMA FACE À LA TENTATIVE D'OCCUPATION SAMORYENNE, *Vallet Samuel DIOMANDE*.....33-42
4. LA GROTTES SACRÉE DE NGOG-LITUBA (CAMEROUN), UN ENJEU DE CONFLITS ENTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, LES PEUPLES LOCAUX ET LES CHEFS TRADITIONNELS : UNE ETUDE HISTORIQUE, 1959-2026, *Jean Pierre NTAMAG*.....43-68
5. VALORISATION TOURISTIQUE DU VILLAGE BLIERON ET ECONOMIE BLEUE : ENJEUX ET DEFIS D'UN DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE, *BISSOU Guikahué Daniel, KLAKE Moindé Camille*.....69-86
6. LA POLITIQUE DE LA PÉREQUATION DANS LA FILIÈRE RIZ EN CÔTE D'IVOIRE (1971-1995), *Lassina Songfola YEO*.....87-104
7. SONITRA ET MOTORAGRI : DEUX TEMOINS DES RELATIONS CÔTE D'IVOIRE-ISRAËL (1963-1993), *N'dah Matt Elisabeth Brigitte AMANE*,.....105-120
8. L'HISTOIRE DES ABE DE TIASSALE/ N'DOUCI : LE LIGNAGE OKOUDJE AU XIXE SIECLE, *Félix Djidji ARBLE & Éric PETE*,.....121-137
9. LES NANAFOUË-KAN D'ATTIÉGOUAKRO, DES ORIGINES À L'HÉGÉMONIE FRANÇAISE (1718-1911), *Fonni N'Golo Youssouf OUATTARA, Kouadio Simon N'GUESSAN, Chintchanwa Tanan Franck SILUÉ*,.....138-155
10. L'ESSOR DES INFRASTRUCTURES DE PRESTIGE À YAMOOUSSOUKRO (1983-1993), *Nonhontan SORO*,.....156-171
11. LA CONTRIBUTION DU DIAMANT AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION DE TORTIYA (COTE D'IVOIRE), 1946-2005, *Dié Octave MANIGA*,.....172-182
12. L'EMPIRE DU MANJAKÚ: UNE ENTITE POLITIQUE DE LA SÉNÉGAMBIE MÉRIDIONALE (XIIIème-XXème SIÈCLE), *Malang LELOU*,.....183-196
13. TEMPS ET CONDITION HUMAINE DANS UN MONDE TECHNIQUEMENT DÉSENCHANTÉ CHEZ BERGSON, *Okou Guy-Marius OLADELE*,.....197-214

14. LE "RITUEL DU PERDU" FACE A LA VIOLENCE COLONIALE : UNE APPROCHE ENDOGENE DE LA RESTITUTION DES RESTES HUMAINS AU CAMEROUN,	<i>Kemegne Simo Lea Lili,</i>	215-233
15. L'ACTION DU FED DANS LE SECTEUR EDUCATIF CAMEROUNAIS : UNE ANALYSE HISTORIQUE (1958-2002),	<i>Stéphanie Laetitia BEKONO NDONGO,</i>	234-250
16. LES PREMIÈRES ÉLECTIONS PLURALISTES DANS LE MORONOU COLONIAL: Une mesure de l'influence PDCI-RDA/PPCI pendant le premier multipartisme,	<i>Olivier Magbli TEA,</i>	251-266
17. LA NOTION DU CŒUR (IB) DANS LES CROYANCES EGYPTIENNES POUR L'ÉTERNITÉ AU NOUVEL EMPIRE (1580-1085 AV. J. – C.),	<i>Yoka Elongo Vianney Jean Wolfgon,</i>	267-280

L'EMPIRE DU MANJAKÚ : UNE ENTITE POLITIQUE DE LA SÉNÉGAMBIE MÉRIDIONALE (XIII^{ème}-XX^{ème} SIÈCLE)

THE MANJAKÚ EMPIRE: A POLITICAL ENTITY OF SOUTHERN SENEGAMBIA (13th-20th CENTURY)

Malang LELOU

Université Assane Seck de Ziguinchor
UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines
Département d'Histoire et Civilisations
leloumalang@gmail.com

Résumé

L'espace compris entre le fleuve Cacheu au nord et celui de Mansoa au sud constitue le finistère de la migration de masse du peuple manjak. Arrivés vers la fin du XI^{ème} siècle, les Manjak occupent cette partie de la Sénégambie du sud qui portera plus tard le nom de Manjakú. Malgré qu'ils soient majoritaires, ils y vivaient avec les Joola felup et les Baïnunk autour de l'embouchure de Cacheu dans les villages de Bó, Ukó, Boti et Kobiana. Vers le début du XII^{ème} siècle, ils ont instauré une organisation politique. Au début, elle se limitait au royaume de Basseral et était gérée de manière clanique. L'arrivée de Dayoog au trône vers le XIII^{ème} siècle a été perçue comme un événement important dans la recomposition politique du pays. Il fut à l'origine de l'unification du Manjakú et de la mise en place d'une entité politique centralisée autour du **Koor** de Katème. C'est sous l'avènement de Dayoog que l'on peut parler véritablement de l'Empire du Manjakú. L'empire passe de six (6) royaumes à vingt-neuf (29) avec comme capitale Basseral, village originel du peuple manjak en Sénégambie. Le système de fonctionnement politique de l'empire permet de constater que le pouvoir politique n'était pas monarchique. Plusieurs clans étaient associés à la gestion du pouvoir politique central dans les différents royaumes de l'empire. L'intronisation de Umpati au trône de Basseral a favorisé l'entrée en vigueur de nouvelles réformes. Il a apporté des réformes en faveur des membres de la famille du défunt roi de Basseral.

Mots clés : Manjakú, politique, Basseral, empire, peuplement.

Abstract

The area between the Cacheu River to the north and the Mansoa River to the south was the end of the Manjak people's mass migration. Arriving towards the end of the 11th century, the Manjak occupied this part of southern Senegambia, known as Manjakú. Although in the majority, they lived alongside the Joola felup and Baïnunk around the mouth of the Cacheu in the villages of Bó, Ukó, Boti and Kobiana. Since taking root, they were able to establish a political organization around the beginning of the 12th century. At first, it was limited to the kingdom of Basseral and was run on a clan basis. Dayoog's arrival on the throne around the 13th century was seen as an important event in the political recomposition. He was at the origin of the unification of Manjakú and the establishment of a centralized political entity around the Koor of Katème. It was under Dayoog's reign that we can truly speak of the Manjakú Empire. The empire grew from six (6) kingdoms to twenty-nine (29), and the capital remained Basseral, the original village of the Manjak people in Senegambia. The empire's political system showed that political power was neither monarchical nor hereditary. Several clans were involved in the management of central political power in the various kingdoms of the empire. The principalities of each province were also managed by clans who had no claim to the throne of the kingdoms. Umpati's accession to the throne of Basseral brought new reforms. He brought reforms in favor of the family members of the late king of Basseral.

Key words: Manjakú, politics, Basseral, empire, settlement.

Introduction

Les peuples de la Sénégalie du sud sont majoritairement des sociétés de type égalitaire. Parmi eux, on peut mentionner les Balant, Joola, Manjak, Papel, etc. Cette configuration sociale se manifestait par l'absence de puissantes entités politiques à caractère guerrier. Les formations politiques telles que le Manjakú chez les Manjak et le Kassa chez les Baïnunk étaient réduites à de simples structures dont le rôle principal était d'assurer la stabilité sociale. Elles sont moins conquérantes comparé à ce qui se passait à l'époque (XI^{ème}-XVI^{ème} siècle) au nord, dans les royaumes wolof ou tukuler. Les travaux scientifiques d'ordre ethnographique (Théodore N. Gomis), linguistique (Pierre Buis), sociologique (Antonio Carreira, Maria Teixeira, Artur M. De Meireles) et historiographique (Peter K. Mendy) apportent de connaissances sur le système d'organisation politique du Manjakú. Toutefois, leur compilation et leur analyse permettent d'identifier l'existence Manjakú comme entité socio-politique. Malgré l'influence des royaumes voisins (Kaabu, Kassa et des Joola d'Ussuy ou de Banjal), le Manjakú a pu garder son autonomie jusqu'au début du XX^{ème} siècle, période de conquête portugaise. L'organisation politique du Manjakú et son système de fonctionnement restent encore mal connus nonobstant les productions des auteurs cités plus haut. En sus de l'expansion du peuple manjak dans l'espace compris entre le fleuve Cacheu et celui de Mansoa, l'influence politique de Basseral a permis à la création d'autres royaumes tous vassaux de ce dernier. C'est dans ce contexte que nous proposons les termes de « confédération » ou empire comme cadre conceptuel développé dans cette étude. Avec toute l'importance que l'on peut accorder à l'évolution politique de cet empire de la Sénégalie méridionale, le travail se fixe un certain nombre d'objectifs. En plus de l'objectif principal qui est de déterminer l'évolution politique, cette étude envisage de démontrer le système d'organisation de la confédération mais également de définir le mode de fonction qui constituaient le socle de la stabilité politique à l'époque. Le préalable serait d'aborder la question de peuplement manjak de la région comprise entre le fleuve Cacheu et celui de Mansoa au sud. Pour réaliser cette étude, on s'est appuyé sur les sources écrites (Antonio Carreira, 1947, 1948, 1967 ; Christian Roche, 1976 ; Paul Pélissier, 1966 ; Toumany Mendy, 2009 ; Brosselard-Faidherbe, 1893). En plus des documents scientifiques, les sources orales ont une importance capitale pour toute étude dont l'objet est la société africaine. Ainsi pour arriver à terme de la présente étude, nous nous sommes, par ailleurs appuyés sur des sources orales réalisées à travers une série d'enquêtes de terrain. Pour la collecte de sources orales, nous avons effectué des entretiens individuels semi-structurés. Le principe de la diversité méthodologique a permis donc d'avoir une base de données solide sur la question de l'organisation politique du Manjakú et de son évolution. Pour mieux cerner ce travail, nous

allons d'abord reconstituer le processus migratoire ayant abouti à l'occupation d'un espace bien déterminé. Juste après l'occupation humaine, il y a eu l'émergence de la formation politique. Ceci nous pousse à élaborer, ensuite, les circonstances de la mise en place du pouvoir central. La confédération des royaumes du Manjakú a duré un peu près de sept (7) siècles (du début du XIII^{ème} au début du XX^{ème} siècle) et a su faire face aux invasions extérieures, notamment manding du Kaabu. Enfin, la dernière partie de cet article consistera à démontrer le système d'organisation instauré à l'époque. Nous ne saurions boucler cette étude sans aborder le cas de l'empereur Umpati qui a apporté de profondes réformes qui ont restructuré l'appareil politique.

1. Le peuplement humain du Manjakú

En Sénégal méridionale, les peuples que l'on trouve tout au long du littoral sont pour la plupart les plus anciens occupants de la région. Parmi ces peuples on peut citer entre autres les Joola, Baïnunk entre la Gambie et le fleuve Cacheu, les Manjak, Papel entre le fleuve Cacheu et celui de Geba. Au sud de l'actuelle Guinée-Bissau, nous avons des peuples comme les Biafada, les Bijagos et les Nalu. Les raisons de leur départ de l'intérieur vers les côtes sont presque les mêmes. Ces peuples anciennement établis sont essentiellement constitués de peuples égalitaires et dont l'organisation se fondait sur le lignage. Les pressions exercées par les États de l'intérieur du Soudan et les mouvements islamiques étaient, d'après la présentation de G. Gaillard, les principales causes d'importantes migrations, dont faisaient partie les communautés linguistiques du littoral de la Sénégal du sud (G. Gaillard, 2000, p. 12).

Du point de vue politique, l'empire du Ghâna constituait la principale entité de l'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'arrivée du mouvement Almoravide entre la fin du X^{ème} et le début du XI^{ème} siècle. On remarque la fréquence des campagnes de conquête contre les populations ou régions périphériques. C'était une manière pour les aristocrates d'étendre leur zone d'influence et probablement avoir une mainmise sur l'économie de ces arrière-pays. La cruauté, les brimades, les exactions et les pillages ont favorisé la migration massive de ces peuples pacifiques vers des régions où ils pouvaient trouver la paix, la stabilité et la sécurité. Abordant les raisons du peuplement de la région, Bassey W. Andeh estime que : « le mouvement a été, dans une grande mesure, précipité par des événements politiques survenus dans les États soudanais à une époque relativement récente puisqu'ils ne remontent même pas au X^{ème} siècle » (B. W. Andeh, 1990, p. 565) . Cette version peut-elle concrètement déterminer l'historique de peuplement de cette région ? Les Baïnunk sont considérés comme autochtones de l'espace compris entre le fleuve Gambie et le Rio Cacheu. Au regard des raisons de la migration évoquées plus haut, on estime

qu'il s'agit du peuplement baïnunk. Avec l'arrivée successive des sociétés, les Manjak seraient venus vers la fin du XI^{ème} et le début du XII^{ème} siècle. Car, l'avènement du mouvement Almoravide qui a tant bouleversé les structurations socio-politiques du Soudan occidental, s'est produit au XI^{ème} siècle. Donc, en plus de la considération politique, le phénomène religieux était mis en exergue pour démontrer les flux migratoires vers l'ouest.

Au X^{ème}-XI^{ème} siècle, le Soudan occidental fut bouleversé par l'arrivée du mouvement Almoravide. Sous la bannière de l'Islam, il visait à destituer les chefs traditionnels afin d'avoir le contrôle sur l'économie de la région. Le mouvement maraboutique des Almoravides était à l'origine de la chute de l'empire du Ghâna. Au lendemain du déclin du Ghâna vers le XI^{ème} siècle, on assistait à des périodes d'insécurité et d'instabilité jusqu'à l'émergence de la nouvelle formation politique : l'empire du Mali en 1235 (M. Mané, 2019, p. 482). Autant l'empire du Ghâna a été anéanti par ce mouvement, autant il a été à l'origine du départ de certains peuples de la Vallée du fleuve Sénégal, notamment les Sereer. Les populations du littoral sont celles qui avaient certainement refusé de se soumettre à la religion musulmane. Les peuples qui étaient très attachés à la religion étaient obligés de quitter les zones d'influence almoravide. Compte tenu de son caractère environnemental, le sud de la Sénégalie constituait une zone de refuge pour ces sociétés. C'est la description que Jean Girard a fait sur le peuplement de la Basse Casamance (J. Girard, 1969, p. 11). L'accessibilité de la région étant difficile, les populations estimaient trouver un espace pour se mettre à l'abri des coup politique et religieux.

Ces éléments historiques constituent une explication probante sur l'arrivée des Manjak dans la région. Sans être à mesure de périodiser cette séquence, la source orale¹ estime que les Manjak étaient installés à Tombouctou avant de continuer leur périple. Les Manjak étaient établis au Soudan occidental avant l'arrivée des Almoravides. A cause de l'insécurité, il y a eu une migration précipitée de ce peuple et d'autres vers le littoral. En effet, dans la même dynamique migratoire et le peuplement de la Sénégalie : « une cohabitation possible et très ancienne dans le Gajaaga, entre Malinkés et d'autres populations, notamment certains peuples forestiers que l'on retrouve en Basse Casamance, comme les Peuples Manjak, Mankagne, Joola... » (A. Bathily, 1989, p. 68). La Sénégalie du sud constitue alors le finistère de leur migration de masse. A leur arrivée, ils ont fondé Basseral, leur premier village dans la région. Cet espace constitue plus tard le foyer de civilisation de ce peuple. Toutes les sources orales² manjak

¹ Cette version est fournie par Malang Peb Dasyva et Paolo Diocou, interrogé successivement en 2019 à Marsassoum et 2016 à Pelound en Guinée-Bissau.

² Raymond Mendy (Ziguinchor), Malang Peb Dasyva (Marsassoum), Nicolas Gomis (Dakar), Peter Mendes, François Gomis (Guinée-Bissau), enquête réalisée en 2019.

affirment cette thèse et elles désignent ce lieu comme le berceau du peuple manjak. Le rôle fondamental de Basseral a été défini par Pierre Buis dans son ouvrage publié en 1983 sur la Grammaire Manjakô. Il constitue le site de la stabilité migratoire des Manjak mais ce phénomène demeurerait important chez eux après leur fixation. L'organigramme de l'appareil politique et la manière de transfert du pouvoir démontrent le rôle de ce lieu dans la société traditionnelle manjak. C'est dans ce sens que nous comprenons cette idée émise par Malang Lélou :

Après leur installation à Basseral, le Manjakú n'a cessé, depuis lors, de s'élargir. Etant donné que c'est Basseral le noyau fondamental de ce peuple en Guinée portugaise, tous les Manjak du pays gardaient leur lien avec ce berceau. Les liens de parenté demeuraient encore importants entre Basseral et le reste du Manjakú. Des rapports de loyauté rappelaient également la place culturelle qu'occupait ce premier village. Autant les migrants gardaient des rapports avec leurs villages traditionnels, autant ces villages maintenaient les liens avec la capitale traditionnelle du pays. (M. Lélou, 2022, p. 64).

À partir de Basseral, les populations, à travers l'exploration de nouvelles terres, migraient vers les autres terroirs. Donc, la création de ces terroirs est liée aux différentes activités qu'ils s'adonnaient. Profitant de la fertilité et de la générosité de l'environnement, l'espace dénommé plus tard le Manjakú a atteint son paroxysme territorial vers le XVI^{ème} siècle. L'activité économique était la cause principale des déplacements des populations à l'intérieur de la région. La tradition reste unanime quant aux raisons des déplacements internes ayant entraîné la fondation des villages. Avec la situation économique à l'époque, la chasse, la cueillette et la récolte du vin de palme permettaient aux populations d'être en mouvement régulier. En découvrant les terres fertiles, elles se fixaient définitivement tout en gardant les liens avec Basseral. Ils rentraient ainsi en contact avec d'autres peuples de la région notamment les Joola et les Baïnunk. Cette cohabitation dans les villages tels Ukú, Bó, Boti, Kobiana fait apparaître un brassage culturel³.

Le delta du fleuve Cacheu a joué un rôle important dans le processus d'une cohabitation entre différents peuples de la région. Il y a plusieurs méthodes techniques, notamment sur la riziculture (*bërëť* chez les Manjak et *kayando* chez les Joola ou Baïnunk), que l'on retrouvait de part et d'autre. Ils ont pu développer dans une bonne partie du littoral de la Sénégal méridionale la culture du riz inondé. Ils pratiquaient tous la culture du riz inondé dans les zones marécageuses. Ils ont, à cet effet, développé une technique adaptée pour pouvoir facilement

³ Malang Lélou a, dans son article intitulé « Contact et brassage culturel autour de Cacheu du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle » développé les traits caractéristiques des similitudes culturelles et linguistiques entre ces peuples. Il s'agit des rituels liés aux funérailles, aux initiations, au mariage mais aussi l'appellation de certains objets et outils surtout les éléments du corps humain (pied, genou, main, etc.).

mener leurs activités. C'est dans ce cadre que Paul Péliissier témoigne que : « les Mandjak usant les techniques identiques à celles des Diola et des Balant-Brassa, sont spécialistes de la riziculture inondée » (P. Péliisseir, 1966, p. 613). Les caractéristiques géographiques de la Basse Casamance et la Guinée portugaise sont identiques. Les sociétés qui y vivent ont mis en valeur cette culture du riz adaptée à l'environnement.

2. La mise en place de l'organisation politique

Autrefois, le système d'organisation n'était qu'à l'origine, fondé sur le caractère social. C'était une organisation clanique et communautaire. Du point de vue communautaire, la société traditionnelle manjak était organisée en fonction des tranches d'âge. La structuration qu'avait connu cette société est largement développée par Antonio Carreira⁴. Il a vraiment fallu attendre des décennies pour constater le début de la mise en place d'une entité politique. Basseral étant le tout premier village manjak dans cette partie, cette première formation politique a pris sa forme dans ce berceau du peuple manjak. Cette première entité politique s'est uniquement limitée à la province de Basseral avec quelques villages environnants. On constate aussi que la gestion des affaires politiques était, au début, clanique. On estime que la mise en place de la structure politique remonterait vers la fin de la première moitié du XII^{ème} siècle. D'après les traditions orales, l'entité politique avait pour mission principale de régler les conflits intercommunautaires. Donc la genèse du pouvoir politique intervenait à l'époque où les populations avaient essemé et ont fondé les autres principautés.

Avant l'arrivée au pouvoir de Dayoog qui aurait unifié politiquement le Manjakú, les sources orales⁵ retiennent le passage au trône de quatre rois. Ces rois sont : « Kajap, Kabats, Katsupna et Pajan » (M. Lélou, 2022, p. 112). Ce fut le début de la mise en place de l'organisation politique du Manjakú qui était clanique. Elle intervenait (vers la fin du XII^{ème} et début du XIII^{ème} siècle) dans le contexte où il devait y avoir une autorité centrale pour régler les différends liés au contrôle des terres. Le *Koor*⁶ était installé dans la principauté de Ciantum, royaume de Basseral. Le peuple manjak avait des liens avec les esprits ou génies (*ngëcaay*). Il consultait de manière fréquente ces esprits avec l'entremise du *namaña* (Prêtre traditionnel), des *bapene* (médium, guérisseur traditionnel). C'était pour avoir la paix, la tranquillité et l'ordre social. Le pouvoir politique ne pouvait pas alors se départir des esprits. Car la prospérité du royaume

⁴ Antonio Carreira, *Vida social dos Manjacos*, CEGP, Publicação comemorativa do V centenario da descoberta, 1949.

⁵ Paolo Diocou, Mando Gomis, Tavares (Guinée-Bissau), Raymond, Rosalie Gomis, Doudou M. Ndiaye (Sénégal).

⁶ *Koor* est un mot manjak. Il définit littéralement le palais royal où résidaient les rois et leurs épouses dans les royaumes manjak.

dépendait de ces esprits. Ces esprits avaient émis un secret selon lequel il y aura l'arrivée sur le trône de Ciantum d'un imminent roi. Alors, tous les rois étaient donc informés et n'attendaient que cet événement. Mais aucune information sur son origine dans le Manjakú n'a été dévoilée.

Après le passage au trône des quatre premiers rois, le Manjakú a connu une grande réorganisation politique avec la venue au trône de Dayoog annoncé auparavant. La tradition orale retient le nom de ce personnage comme le fondateur de l'empire Manjakú qui va du Rio Cacheu Cacheu au nord jusqu'à Mansoa et de Buula en pays mankañ à l'est jusqu'au littoral. Aussitôt arrivée, Dayoog prend les rênes du royaume. A peine installé, il transféra le **Koor** de Ciantum à Katëma, une des principautés de Basseral. Depuis lors, ce lieu est devenu le siège de l'empereur. Donc Basseral restait quand même la capitale de la confédération. Bertrand Bocandé a mentionné dans ses écrits l'existence de Katëma comme siège du roi (E. B. Bocandé, 1849, p. 339-343). L'arrivée de Dayoog et le transfert de la cour royale marquaient le début de l'unification du pays. D'après les traditions orales⁷, il serait descendu au milieu d'une assemblée de notables accompagné d'un chien, d'un coq, d'une hache et d'un balai. Devant ces notables, il leur fit part qu'il était envoyé par Dieu pour leur diriger. C'est de cette façon qu'il a pris le pouvoir. On considère que ces événements se sont déroulés au début du XIII^{ème} siècle. C'est moins convainquant de la part de cette tradition, car aucune autorité ou aucune population allait facilement accepter de se soumettre à un étranger mystérieux qu'il pouvait l'être. Il aurait conquis le pouvoir et aurait renversé le roi. Un compromis aurait été trouvé entre le roi déchu et Dayoog car ce dernier aurait choisi le roi renversé comme Namua (second pouvoir autoritaire).

Quelques décennies après son accession au trône, il envoyait ses enfants, pour certaines provinces ou ses proches collaborateurs pour d'autres royaumes, gouverner les peuples de ces terroirs lointains du pays. Ce fut le début de la mise en place de l'empire. C'est de cette sorte que les Manjak sont parvenus à mettre en place un pouvoir politique centralisé autour de Basseral, capitale de l'empire. Au début de sa formation, la confédération était composée des provinces de Basseral, Taam, Kaiyú, Pélúund, Babok, Ptsam⁸. Le déploiement des fils de l'empereur dans ces premiers royaumes vassaux est également souligné par Ibrahima K. Ndiaye (un de nos informateurs interrogé en mai 2023 en Guinée-Bissau). Pour avoir une mainmise sur l'ensemble du terroir, Dayoog associait les royautés locales au pouvoir central. Elles jouissaient quand même d'une indépendance vis-à-vis de Basseral. Entre le XIII^{ème} et le XV^{ème} siècle,

⁷ Traditions recueillies à Pelound, Kaiyu et Basseral.

⁸ D'après Raymond Mendy, professeur au Lycée Djagnabo de Ziguinchor, égyptologue. Ibrahima Kagal Ndiaye est aussi un communicateur traditionnel, un mémorialiste.

l'empire est parvenu à regrouper une vingtaine de royaumes⁹, tous vassaux de Basseral. Ce lieu mythique et historique fut maintenu comme la capitale de la confédération de tous les royaumes du pays. Même si on pouvait noter une sorte d'indépendance des autres rois vis-à-vis de celui de Basseral, il avait quand même une influence sur eux. A la différence des *Basiën* (rois) ou *Nasiën* (roi) des autres royaumes, le « roi des rois »¹⁰ de Basseral est aussi appelé *N-měnt*, titre honorifique dont il fut le seul à porter ce nom. Il fut le roi de Basseral certes, mais aussi le chef suprême de tout le Manjakú. Chaque royaume regroupait quelques villages tous autour et des principautés qu'on peut assimiler au quartier. A la tête de ces principautés, on y trouvait des clans alliés aux familles royales. L'île de Jeta ou Teer avait connu une seule chefferie tandis que l'île de Pécis était constitué de deux royaumes indépendants (Indáf et Pintampël) qui se regroupent aujourd'hui autour d'un seul roi. Ce sont ces raisons qui justifient la réduction du nombre de royaumes manjak.

Carte 1 : L'empire du Manjakú vers le XVIII^{ème} siècle



Source : António Carreira (1967, BCGP).

⁹ 1 Costa de Baixo ; 2 Blëkis (ou Blëkës) ; 3 Kajinjassá ; 4 Pandin ; 5 Búgúlia ; 6 Kañoob ; 7 Taam ; 8 Pélúund ; 9 Kajugut ; 10 Kaiyú ; 11 Jeta (Teer) ; 12 Basseral ; 13 Katij ; 14 Kalëkës (ou Kalëkis) ; 15 Bó ; 16 Timát ; 17 Botë ; 18 Ukó ; 19 Bëyanga ; 20 Máta ; 21 Kakanda ; 22 Kaboyiana ; 23 Pëkau ; 24 Cúur ; 25 Jool ; 26 Ko ; 27 Buula ; 28 Indáf ; 29 Pintampël.

¹⁰ Le terme « roi des rois » est employé par Peter K. Mendy dans son ouvrage intitulé *Colonialismo português em Africa : A tradição de resistencia na Guiné-Bissau (1819-1959)*, 1994. C'est une manière de déterminer l'empereur qui fut aussi chef des autres rois vassaux.

3. Le système de fonctionnement politique

La politique de fonctionnement imposée par le peuple manjak permet de constater une organisation type comparable à la structuration actuelle des États. L'organisation politique a une forme pyramidale qui ne portait aucune incidence sur l'appareil social qui lui, est égalitaire. Bien que l'on puisse noter l'existence de ce type d'organisation, le roi dont les pouvoirs se situaient au sommet, avait des droits limités et ne détenait pas tous les pouvoirs fonciers du royaume. En outre, ses pouvoirs et ses biens, surtout fonciers, étaient bien limités. Le Manjakú représentait une combinaison à la fois des concepts « empire » et « confédération ». Le chef suprême connu sous l'appellation de *N-mēnt* avait son palais à Katēma à Basseral. Il existait des rapports de vassalité entre Basseral, et le reste des royaumes du Manjakú. Même s'ils jouissaient d'une certaine indépendance, ils devaient obéir aux ordres de l'empereur. Ce qui arrive dans de rare situation. L'empereur devait s'occuper des affaires politiques de l'empire. A côté de ce dernier, il y a le *Namúa* qui devait exclusivement assurer la bonne marche de la question politique de la province. Les empereurs ne venaient forcément pas du royaume de Basseral. L'empereur était le chef de tout le pays mais du point de vue interne la vie politique de Basseral est assurée par le *Namúa*, qui était aussi la deuxième personnalité de l'empire. Avec l'absence des chefferies locales, Dayoog envoyait ses enfants gouverner dans les premiers royaumes que constituait le Manjakú au début. Afin de prévenir l'abus du pouvoir, un système rotatif est instauré pour permettre à plusieurs clans de se succéder au pouvoir. Le pouvoir n'était pas héréditaire et les princes n'avaient aucune possibilité de succéder à leurs parents.

Pour éviter les querelles et l'oligarchie, le choix des empereurs relevait du pouvoir des esprits de la nature. Ceci permet d'après les traditions orales¹¹, de trouver une personne idéal dont son règne devrait être rempli de succès, prospérité et surtout une bonne récolte. En effet, la tâche de consultation des esprits était réservée au clan Caabú. Il fut le seul habilité à trouver un « bon prétendant ». Les sages de ce clan devaient s'organiser à ramener à la cour impériale celui qui est sensé diriger l'empire. Ceci se déroulait tard dans la nuit à l'insu même du futur chef et de sa famille. Ils l'attachaient avec une corde autour du cou, ils l'acheminaient avec sa première épouse s'il est polygame vers la résidence de Bēlēkis. De cette résidence à Katēma en passant par Ciantum, différents rituels étaient organisés pour légitimer le roi. Dans les autres provinces, on notait également le même processus du choix du roi. C'est pour cette raison qu'il existe dans presque tous les royaumes le clan Caabú. Il est arrivé au cours de l'histoire, que les prétendants passent déposer leur désir à Basseral quand le trône est vacant. Quand le choix fut effectué, le

¹¹ Informations recueillies auprès de nos informateurs de Caio Mète, Kalequisse et Basseral.

roi devait passer une série de rituels d'intronisation à la capitale impériale. A titre d'exemple, le royaume de Pélúund est constitué de trois familles royales. Il s'agit de Yinju, Jooku et plus tard de Caabú. A l'est de Pélúund, nous avons Jool avec deux clans royaux (Nghaabu et Banselu) d'après les sources orales¹². Plus loin au sud-ouest, il y a Kayú avec une structuration beaucoup plus complexe. Il y avait quatre familles royales (Bélay, Pèpantar, Baralatúbébi et Batsio)¹³. Chacune de ces familles avait une famille alliée. Quand une famille royale dirigeait le royaume, la famille alliée envoyait quelqu'un diriger le clan du roi en exercice. Dans l'interprétation théorique du fonctionnement politique de Kayú, ceci a été démontré dans le travail de Malang Lélou :

C'est de cette façon que le royaume de Kaiyú était organisé politiquement. Les familles « secondaires » n'avaient pas le droit d'accéder au trône de la province. Elles sont mises hors de la gestion du pouvoir suprême du royaume. Elles ont, tout de même, joué un rôle important dans le fonctionnement politique du royaume. Les membres de ces familles secondaires substituaient respectivement la gestion de la famille du roi en exercice. Le roi avait toujours le droit de rendre justice et pouvait infliger une amende à toute personne qui aurait enfreint les normes sociales. (M. Lélou, 2022, p. 124).

Dans l'organigramme politique, les royaumes sont également composés de principautés. Le choix de ces chefs principautés était exclusivement du pouvoir des rois d'après les sources orales¹⁴. Ainsi pour chaque clan qui arrivait au pouvoir, le roi installait une équipe avec laquelle il devait travailler. Il s'agit des **babússin** qui sont des princes issus du clan du roi en place. A la tête de l'équipe des **babússin**, il y avait le **namúa** ou **nagák** que l'on peut voir comme le premier ministre dans le système actuel. Chaque roi mettait en place son équipe essentiellement constituée des princes issus de son propre clan. Ceux-ci devaient l'aider dans ses tâches. Le roi avait les prérogatives de démettre ces chefs locaux. Avec des droits de propriété limités, le roi n'était ni maître des terres encore moins maître des mers. En lieu et place de l'impôt payé ailleurs, les populations devaient travailler pour le compte du roi. Ceci est appelé « **ngêko koor** » (les choses du palais) ou « **uleemp nasiën** » (travaux du roi). A la cour royale, le roi était entouré de plusieurs pouvoirs magico-mystiques¹⁵. Contrairement à ce qu'estiment les sources orales, chefs des principautés n'étaient pas choisis par les rois. Si tel était le cas, on aurait pu trouver à la tête des principautés les princes issus des clans royaux. A la différence de ce qu'on avait à la cour royale (succession des clans), on ne trouvait qu'un seul clan la chefferie locale.

¹² Kédiang Seydi, dernier roi de Jool Mète (Guinée-Bissau), décédé au mois de juillet 2025.

¹³ Nafour Natoul Ukaoul (Caio Mète).

¹⁴ Informations recueillies à Pelound.

¹⁵ Jibril Injai, Marcel Bërëk Bèleempaṭ Mendy (Guinée-Bissau) ; enquête réalisée en mai 2023 à l'occasion du festival tenu à Basseral.

4. Umpati : l'empereur réformateur

Umpati est connu grâce aux nouvelles lois qu'il aurait instaurées en faveur des familles des différents empereurs de Basseral. Si la source orale¹⁶ retient le parcours de ce personnage, elle reste tout de même muette sur la période de son passage au trône. Il fut le onzième empereur dans l'ordre de classement de passage des rois au trône de **Katëma** après Dayoog¹⁷. La périodisation pose problème dans la mesure où la plupart des informations sont relayées par les traditions orales. Aucune autre source notamment portugaise ou archivistique n'a mentionné dans ses travaux cet empereur. Son arrivée au *koor* de Katëma a marqué un tournant décisif sur le devenir des familles des empereurs venus hors du royaume de Basseral. Malgré l'absence de datation, on peut estimer qu'il aurait régné aux environs du XVII^{ème} siècle. Les sources orales retiennent qu'il serait originaire du royaume de Pandin. Il a succédé Antônio Katsupna de Pélúund sur le trône du Manjakú.

Comme nous l'avons souligné plus haut, le *N-mëñt* de Basseral venait un peu partout du Manjakú pour gouverner tout le pays. Le roi choisi par *Pënjanki* (génie de la royauté) devait recommencer une nouvelle vie dès qu'il sera intronisé. Il devait tout abandonner pour venir s'installer au **Koor** de la capitale. Il n'y avait que le roi et son épouse qui étaient autorisés d'aller s'installer à Basseral. Ils abandonnaient tous leurs enfants et tous les biens pour uniquement s'adonner à la gestion du pouvoir politique. Les familles de tous les empereurs précédant le règne de Umpati étaient toutes rentrées dans leurs royaumes d'origine. Hors, il n'y a aucun accompagnement de la famille du défunt empereur. Elle doit repartir sur de nouvelles bases pour bâtir son économie. Dans son interprétation, les enfants qui retournaient, après plusieurs années passées à la cour impériale, devaient lutter pour leur insertion sociale et économique. Il s'agit de trouver de nouvelles terres pour mener des activités agricoles.

Cependant, Umpati trouvait cela injuste et anormal pour une personne qui s'est tout donné pour la stabilité et la prospérité de l'empire. Son combat était d'établir l'équité. Ainsi, tous les enfants nés à Basseral devaient être considérés comme enfants de ce royaume. Dès son arrivée au trône de l'empire, il a aussitôt revisité les lois établies avant qu'il ne soit empereur. Pour rappel, pour toute loi ou norme sociale instaurée, les notables partaient auprès du bois sacré du village. Ce sont ces esprits qui doivent et veiller au respect strict des normes établies par la société.

¹⁶ La tradition orale de Basseral vante le mérite de cet empereur pour avoir apporté des modifications dans le système de fonction de l'empire.

¹⁷ Les traditions orales de Basseral ont fourni une liste exhaustive des empereurs qui se sont succédés sur le trône de l'empire.

Alors, l'une des plus importantes réformes qu'il a mené est liée à la situation de la famille des empereurs qui devaient être intronisé à Katëma. Il a décidé ceci :

1. Tous les enfants de l'empereur nés et grandis à Basseral appartiennent à ce royaume.
2. Toute la famille du défunt empereur doit être traitée au même titre que les Basserar (habitants de Basseral).
3. Ils doivent avoir accès à la terre pour mener des activités agricoles comme tous les habitants du royaume.
4. Même après le décès de leur père pour certains, de leur mari pour d'autres, la famille ne retourne plus dans le village d'origine du défunt empereur.
5. L'empereur qui régnait sur le trône doit récupérer la famille de son prédécesseur et doit considérer celle-ci comme sa nouvelle famille.
6. Il épousera la femme de son prédécesseur et adoptera les enfants de ce dernier. Ceci n'a rien à voir avec la forme de lévirat. C'est une manière de maintenir cette famille dans le royaume.
7. Tous les besoins des membres de la famille doivent être réglés, si possible, par l'empereur en exercice.
8. Les enfants ainsi que leur maman lui doivent respect et obéissance¹⁸.

Le nom de Umpati est connu par les Manjak grâce aux réformes qu'il aurait entreprises dès son intronisation. On estime qu'il a réglé la question du retour de la famille des empereurs mais aussi il a facilité leur insertion dans le royaume. Cette réforme a été établie dans le contexte où la crise liée au contrôle devenait importante. Chaque famille désirait posséder autant de parcelles pour mener la culture du riz ou du mil. Les peuplements de palmiers constituait également une richesse inestimable. Face cette concurrence sur le foncier, le plus important pour la famille des empereurs serait de trouver des parcelles à la capitale pendant le règne d'un parent. Par contre, les traditions orales ne clarifient pas ce qui est des privilèges des empereurs durant leur règne. Puisque le choix des roi était leur prérogative, les candidats ou même les rois en exercice faisaient régulièrement des présents aux empereurs afin de bénéficier le titre de roi. Les biens tels les bovins, caprins, porcins sont présentés aux empereurs.

¹⁸ Cette information a été relayée par la tradition orale de Basseral. interrogé sur cet aspect, Joaquim estime que le nouvel empereur devient le père adoptif de cette famille.

Conclusion

La présente étude permet d'élucider une partie de l'histoire socio-politique de la Ségambie méridionale. Cette région de l'Afrique de l'Ouest constitue la stabilité de la migration de masse du peuple Manjak. A l'image d'autres sociétés, ce peuple a pu mettre en place une entité politique vers le XIII^{ème} siècle après l'établissement définitif. Avec la pression des États tels que le Kassa, le Kaabu puis le Fuladu, il est resté confiner dans cette partie littorale de la région des « Rivières du Sud ». Le modèle d'organisation instauré autour de Basseral constituait sa puissance. Le Manjakú avait un pouvoir central basé à Basseral. Il y avait également le démembrement de ce pouvoir avec les royaumes vassaux à Basseral. Malgré l'existence du système de vassalité entre les royaumes et la cour impériale, il y avait une sorte d'indépendance des rois vis-à-vis de l'empereur. Mais les rois du pays passaient nécessairement à Basseral pour effectuer des cérémonies d'intronisation afin de légitimer leur pouvoir. L'arrivée au pouvoir de Umpati a été un moment décisif dans l'histoire politique de l'empire. Il a instauré de nouvelles réformes concernant les familles des empereurs. Elles ont contribué à une meilleure insertion sociale et économique des familles des empereurs qui devaient rentrer dans leurs royaumes à la disparition de ces derniers. Cet article permet d'avoir quelques pistes sur le système d'organisation du Manjakú. Ce modèle lui a permis de garder son titre contre les peuples envahisseurs. Son éclatement s'est cependant intervenu en 1914 (R. Pélissier, 1993, p. 318) à la suite de la campagne menée par le capitaine portugais Teixeira Pinto.

Sources orales

Prénoms NOM	Adresses/Profession	Âges
Raymond MENDY	Goumel-Ziguinchor/ Professeur	64 ans
Rosalie GOMIS	Parcelles Assainie/Enseignante	59 ans
Bourama CORREA	Ben Barrack-Dakar/ Tech. Électroméca.	67 ans
Malang Pèb DASYLVA	Marsassoum/ Cultivateur	Env. 96 ans
Agostino GOMES	Pendinglou (Canchungo) G. Bissau/Agriculteur	72 ans
Nouha CISSE	Cansahoudy (Ziguinchor)/Enseignant	75 ans
Kédiang SEYDI	Jol Mète G. Bissau/Roi de la province	79 ans
Nafour Natoul UKAOUL	Caio Mète G. Bissau/Agriculteur	90 ans
François GOMIS	Bamaye (Kalequise) G.B/Tisserand	92 ans
Marcel MENDES	Basseral (Guinée-Bissau)/ Enseignant à la retraite	79 ans
Jibril INJAI	Pelound (Guinée-Bissau)/ Infirmier-chef	58 ans

Référence bibliographique

ANDEH Bassey W., 1990, « Les peuples de la Guinée supérieure (entre la Côte d'Ivoire et la Casamance) », in M. El Fasi et I. Hrbek, *L'Afrique du VII^{ème} au XI^{ème} siècle*, Tome III, Paris Éditions UNESCO, pp. 565-594.

BATHILY Abdoulaye, 1989, *Les portes de l'or : le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, L'Harmattan.

BOCANDE Emanuel Bertrand, 1849, « Notice sur la Guinée Portugaise ou Sénégal méridionale », Bulletin de la société de géographie, 3^{ème} série, t. XI, n° s 65 à 68, pp. 339-343.

CARREIRA Antonio, 1947, « Vida social dos Manjacos », Centro de Estudos da Guiné Portugêsa, Publicacao comemorativa do V centenario da descoberta.

GAILLARD Gérard, 2000, « Présentation », in *Migrations anciennes et peuplement actuel des Côtes Guinéennes*, Paris, L'Harmattan, pp. 7-37.

GIRARD Jean, 1969. *Genèse du pouvoir charismatique en Basse Casamance*, IFAN-Dakar, n° XXVII.

LELOU Malang, 2022, *L'implantation Manjak en Casamance et ses trajectoires du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle*, UCAD, FLSH, Thèse de doctorat unique, Histoire, Dakar.

MANE Mamadou, 2019, « Le Kaabu (XIII^e-XIX^e siècle) : Une des grandes entités historiques de l'espace mandingue de la Sénégalie », in FALL Rokhaya, FALL Mamadou et MANE Mamadou, *La construction historique de l'espace du Sénégal XI^e-XVI^e siècle*, Histoire Générale du Sénégal : Des origines à nos jours, HGS Éditions, Dakar, Tome II, Volume 1, pp. 481-567.

MENDY Peter Karibe, 1994, *Colonialismo português em Africa : A tradiçao de resistencia na Guiné-Bissau (1819-1959)*, Bissau, INEP.

PELISSIER Paul, 1966, *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Imprimerie Fabrègue.

PELISSIER René, 1993, *Naissance de la Guinée : Portugais et africains en Sénégalie : 1841-1936*, Paris, Éd. Pélissier.